



CSE siège.tv

Compte rendu FO du Comité Social et Économique Mars 2024

Information/ Consultation relative à l'aménagement de l'organisation des coordinateurs des échanges nationaux et internationaux du service enquêtes et reportages de la Rédaction Nationale.

La Direction de France Télévisions défend son projet, compte tenu, dit-elle « *des évolutions et montée en puissance éditions de Télématin* ». Télématin est une édition à part entière et doit pouvoir travailler avec des images authentifiées.

Elle assure que le travail d'authentification des images demandé aux coordinateurs des échanges nationaux et internationaux n'entraînera pas pour eux de « surcroît important » de travail et leur apportera en revanche une compétence supplémentaire appréciable.

Les personnels concernés bénéficieront d'une « formation sérieuse » qui est indispensable et pourront s'appuyer sur l'expérience des « révéléteurs » avec lesquels ils travailleront.

Points soulevés par les élus :

- Pourquoi ne pas compléter le service des révéléteurs pour qu'ils puissent fonctionner 7/7 sur l'ensemble des éditions ? Ne serait-il pas plus cohérent de créer deux postes qui viendraient étoffer la cellule des cinq révéléteurs déjà existante ?

La Direction indique qu'il n'y a pas de postes disponibles, raison pour laquelle elle a opté pour cette organisation avec les coordinateurs des échanges.

- Les élus font valoir que l'horaire d'arrivée a été modifié pour l'un des postes. 6 heures du matin au lieu de 7 heures. Ce qui constitue une différence appréciable avec d'éventuelles répercussions (charge de travail, fatigue, vie personnelle....).

La Direction indique qu'elle prend bonne note de ces observations et que des plannings plus détaillés, étalés sur deux mois (et non plus sur une seule semaine), seront présentés aux élus afin de pouvoir mieux apprécier l'impact des modifications horaires sur les personnels concernés.

Cette nouvelle activité entrera dans le temps de travail prévu par le contrat. Donc, pas de modification du contrat de travail

- Si jamais la charge de travail s'avère plus importante, qu'est ce qui est prévu ? Pourquoi n'y a-t-il pas, comme il est prévu dans le cadre de chaque réorganisation, un plan de prévention de risque ?

La Direction estime que les documents fournis aux élus à ce sujet équivalent à un tel plan.

- La Direction ne souhaite pas mettre en place cette nouvelle organisation sur la base du volontariat. **Les élus se demandent alors quelle sera l'attitude de la Direction à l'égard de ceux qui ont manifesté leurs refus d'effectuer ces vérifications d'images ?**

La Direction indique avoir les personnels concernés dans un esprit de dialogue et de concertation... Les élus voudraient plus de précisions.

- En dépit des assurances de la direction, les élus expriment la crainte que la charge de travail s'avère progressivement plus lourde que prévue et que les coordinateurs des échanges affectés à cette tâche de vérification se voient in fine demander d'effectuer également des recherches d'images.

👉 À la suite de ce débat, [les élus votent une résolution dans laquelle ils formulent un certain nombre de demandes dans le cadre de la poursuite de la procédure d'information consultation.](#) 👉

Tout en se déclarant conscients de la nécessité d'un tel service d'authentification à la disposition des éditions de Télématin, les élus rappellent qu'ils auraient été plus favorables à une création d'emplois. Les élus ne se déclarent pas opposés par principe à cette réorganisation, mais entendent obtenir des clarifications sur un certain nombre de points restés en suspens. (Cf. le texte complet de la déclaration).

Réalisé des Victoires de la Musique 2024

Si les plannings ont été globalement respectés, c'est le refus de dépassement des durées de travail de 48h hebdomadaires par l'Inspection du travail qui interroge.

En particulier le fait que l'inspection du travail ne reconnaît pas dans son courrier le caractère de « circonstances exceptionnelles » pour ce tournage qu'elle considère récurrente et pour laquelle elle ne dispose pas d'éléments expliquant qu'une autre organisation ne puisse être adaptée.

Si cette interdiction n'a pas eu de conséquence sur l'événement parce qu'elle est arrivée après la tenue de celui-ci, les élus interrogent sur et les impacts possibles notamment en cas d'incident et sur les risques encourus par FTV.

Les élus souhaitent, par ailleurs, que soient mieux expliqués les choix de dépassement au détriment d'une organisation différente. Un rendez-vous reste à fixer par la RH avec l'inspection du travail sur ce refus.

👉 [Résolution des élus](#) 👉

Réalisé du Téléthon 2023 avis CSE 15/16 novembre 2023

Le Téléthon s'est déroulé les 8 et 9 décembre 2023 avec des plateaux à La plaine Saint Denis, au siège MFTV, dans les villes hôtes et à l'Insep. La répartition de ces plateaux permet le respect des engagements sur les temps de travail d'où un planning réalisé présentant de faibles écarts avec les prévisions. Les points de vigilance sur certains métiers font toujours l'attention de la production.

Le record de promesses de dons est en progression, supérieur à 80 millions d'euros, soit le plus haut niveau depuis 9 ans.

Information / Consultation du CSE siège concernant la dérogation du temps de travail du personnel assurant la campagne pour les élections européennes 2024 – recueil d'avis.

Comme en 2019, FTV assurera la prestation auprès de l'ARCOM pour la préparation des clips de campagne des Élections Européennes 2024, sur les semaines 21, 22 et 23. La quantité de clips et modules (les listes électorales n'étant pas déposées à ce jour) est encore inconnue mais devrait être limitée par le scrutin à un tour et le fait que certains partis livrent des PAD réalisés par leurs propres moyens. La confidentialité de cette production implique une limitation des personnels concourant à la fabrication.

La Direction note une demande en aparté des élus, sur les conditions de travail, pour les Élections Européennes, des salariés du siège concernant la réalisation d'une potentielle émission à MFTV plateau A et hall, et demandent une consultation de la CSSCT à cet effet.

 [Résolution des élus adoptée à l'unanimité avec demande de présentation du réalisé.](#) 

Information / consultation du CSE siège concernant la dérogation du temps de travail du personnel de la fabrique assurant le Festival de Cannes 2024- recueil d'avis.

La Fabrique présente les moyens mis en place pour la production, la Direction de la Rédaction présentera ses moyens ultérieurement.

Nouveauté 2024, La Fabrique assurera la prestation technique pour le plateau Pantiero (AMP VISUAL TV en 2023). Elle déploiera, pour la première fois et à cet effet, la nouvelle unité de production UM3 avec le concours des équipes Benjamin 1 Marseille, soit 90% de statutaires; la sonorisation sera également assurée par les personnels FTV. Les émissions réalisées sur ce plateau seront C'est à vous, Télématin, La grande librairie, entre autres.

Les équipes seront doublées pour les journées les plus longues incluant Télématin.

La logistique hébergement et transports (navettes et vélos) est assurée par le producteur Brut.

FO déplore que les équipes éclairagistes ne soient pas sollicitées pour cette production pour laquelle la prestation lumière est assurée par un prestataire. Le chargé de production de La

Fabrique confirme que seule une équipe support sera présente pour gérer l'énergie et la lumière sur cette opération conventionnellement avec la production Brut.

Un second moyen sera déployé par La Fabrique pour la production du Signal International du Festival de Cannes : photocall, conférences de presse, montée des marches, Rang...

Après une première en 2023, le dispositif ayant donné satisfaction, il sera quasi identique en 2024.

Le planning a été défini pour faciliter les rotations de personnels et contenir la charge de travail en limitant les repos sur place et en respectant les limites d'accréditations.

FO rappelle que pour ce moyen également, les éclairagistes FTV ne sont pas sollicités en dehors d'une permanence pour imprévus et réitère le souhait que les équipes FTV soient mieux impliquées.

[👉 Les élus prennent acte et restent en attente des informations concernant les moyens de la rédaction, vote à l'unanimité. 👉](#)

Bilan de l'emploi au 31/12/2023 Compte rendu de la commission emploi, formation du 8 mars 2024

Les effectifs permanents au 31/12/2023 affichent 3788 salariés présents dont 144 à temps partiel, soit 26 personnes de plus qu'au 31/12/2022. Face à un budget constant, les élus s'inquiètent du poids de la charge de travail sur les salariés, en vue notamment des JO.

Les élus regrettent une fois encore de ne plus avoir accès aux motifs de licenciements pour inaptitude ce qui gêne les analyses. La Direction confirme n'avoir elle-même accès légalement, qu'aux conclusions de la médecine du travail confirmant une « inaptitude à tout poste ». Elle s'enquerra cependant de vérifier si certaines données peuvent être communiquées aux élus pour analyse.

Les données sur les mutations restent difficiles à analyser car identifiées comme des départs alors que ce sont des changements d'établissements au sein de France TV. L'analyse des heures complémentaires et supplémentaires est difficile par le manque de précision des données.

Les élus déplorent l'usage fait lors des recrutements de projections de salaire augmentées d'éléments variables. Ils regrettent que les salaires ne soient pas mieux adaptés pour être attractifs sans cette perspective d'EVS qui obligent les salariés.

Sur le bilan de la RCC les élus regrettent le manque de dossier explicatif et analytique.

Le but de la RCC n'est pas atteint, les attentes de réduction du personnel sont loin des projections : 609 départs, réalisés pour 1200 projetés, et 309 recrutements réalisés.

FO fait état de l'usage récurrent de prestataires et du risque juridique encouru par FTV en regard des conditions définies par la loi, soit des risques de demandes en requalification des contrats.

Les élus ne disposent pas d'information sur le coût des non-permanents et extérieurs intermittents et prestataires comparativement aux statutaires.

La Direction confirme que l'emploi en CDI est une priorité, les élus relèvent que ce n'est pas la pratique dans certains secteurs. Elle indique également que la négociation sur l'intégration des éléments variables se fait par révision de l'Accord d'entreprise, avec les organisations syndicales.

Les élus rappellent leur souhait de voir étudié un dispositif d'accompagnement aux départs en retraite après la fin de la RCC et le recul de l'âge légal de départ en retraite, à défaut d'un dispositif national, ils se réfèrent notamment aux accords existants à TF1. Les élus demandent un point pour le prochain CSE Siège sur le transfert des équipes Autopromotion vers FTVS.

Signature de la Convention de groupement pour le système de restauration Campus.

Une Convention de Groupement a été définie après des séances de négociations et l'apport juridique de l'avocat du CSE Siège sur la répartition des charges et un accord de fonctionnement entre le mandataire et le CSE Siège. Le mandataire Wiikan sera chargé du Restaurant Inter-Entreprises et du frigo connecté à Quadrans, de la gestion de la plateforme informatique de gestion des caisses et des badges (portefeuille électronique unique) et de la gestion des frigos connectés.

Certains éléments restent à revoir notamment, la prise en compte du fait que certains personnels, par leurs horaires de travail, déjeunent 2 fois par jour à la cantine (il ne devrait donc pas leur être appliqué de supplément lors du second passage).

En attendant la stabilisation des regroupements Campus toutes entités et l'étude des flux générés (affluences et pic horaires), des frigos connectés seront installés à Ponant, Seine Ouest et Valin gérés par le CSE en plus de celui de Quadrans géré par le Mandataire. Le cas échéant, l'espace Seine Ouest (ancienne cafétéria PMU) pourrait faire l'objet d'une étude de restauration du type « Les Ondes » à la Maison de la Radio.

Les élus regrettent vivement que la cantine FTV ne fasse pas l'objet de réaménagements immédiats dans le cadre de Campus, ils craignent que cela impacte le fonctionnement à terme. Ils souhaitent un réaménagement afin que les 2 restaurants disposent des mêmes avantages. Le CSE travaille sur les nouvelles offres: cafétéria du hall, vente à emporter, et au travers de la future application, la recharge en ligne des badges, l'affichage des menus et de l'affluence.

Les élus craignent que la multiplication des offres de vente à emporter n'encourage les salariés à déjeuner dans leurs bureaux, la Direction en rappelle l'interdiction.

[!\[\]\(8bba887393ca45b761e5cb49e755e762_img.jpg\) Lire la résolution votée par les élus !\[\]\(b898b980f2d860cdb0237afbc3664529_img.jpg\)](#)

Vie du CSE

- Désignation d'un représentant au CASCI-ORTF en remplacement de Monsieur Thierry-Emmanuel Urtado : Sophie Pignal.
- Désignation du président de la Commission Restauration, en remplacement de Monsieur Thierry-Emmanuel Urtado : Pierre-Marie De la Foata désigné par les élus à l'unanimité
- Désignation d'un membre de la Commission des Marchés, en remplacement de Madame Claude Henin : reporté
- Désignation d'un élu suppléant au CSE C, en remplacement de madame Claude Henin : Claudine Gilbert.
- Election d'un représentant de proximité titulaire en remplacement de Monsieur Xavier Serra, au sein de l'instance de proximité Programme, marketing, études communication : Pascal Voisin.

- Désignation d'un représentant de proximité en remplacement de Madame Nadia Selkim au sein de l'instance de proximité programme, Marketing, études, communication : reporté.
- Election d'un représentant de proximité suppléant en remplacement de Monsieur Kamel Founas au sein de l'instance de proximité information et sports : Magali Defer.

Prochain CSE siège prévu les 10 et 11 avril

Vos élus CSE siège: Titulaires: Benoît SALVI - Arlette LOUBEAU - Christophe BENS • **Suppléants:** Sébastien PIERRON DE LA MONTHUEL - Alina REBOREDO - Sabine LANCELEVER - Frédéric BRODA - Ghislaine POULET - Océan GRENIER • **Représentant Syndical :** Clément WEILL-RAYNAL